

Sans la règle 75c et de fait, sans les règles 75A et 75B, le gouvernement a obtenu, grâce aux consultations entre les leaders de la Chambre, toute la collaboration nécessaire pour disposer d'une façon ordonnée des travaux parlementaires. Il n'y a eu aucun indice d'obstruction durant la présente législature. A mon avis, les critiques formulées par les députés de l'opposition au sujet du gouvernement ont été positives. Nous avons tenté d'inciter la Chambre à l'action plutôt que de l'entraver. Une politique satisfaisante aussi bien que le sens commun, sans parler du simple patriotisme, signifient qu'avec les articles 75A et 75B, on aurait pu faire l'attribution du temps méthodiquement.

Le gouvernement semble se fonder, en insistant sur la règle 75c, sur des craintes passées plutôt que sur les réalités actuelles. C'est une des ironies de l'histoire que ceux qui sont chargés de répartir le travail en vertu des articles 75A et 75B sont tous des hommes sérieux et modérés qui veulent autant que n'importe quel député ministériel faire fonctionner le Parlement.

Le député de Peace River (M. Baldwin), le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) et le député de Lotbinière (M. Fortin) ont évidemment tous des comptes à rendre à leur parti respectif, mais on trouverait difficilement des députés qui, individuellement, seraient plus conscients de l'importance d'un régime parlementaire pratique et efficace. J'aurais aimé ajouter à ce groupe d'hommes raisonnables, le président du Conseil privé (M. Macdonald). Il a la réputation d'avocat compétent et de sang-froid. A mon sens, la part qu'il a prise dans les délibérations est l'un des mystères du débat. Je le croyais trop sensé pour forcer la Chambre à adopter cette mesure. Il n'a peut-être pas ses coudées franches.

**Des voix:** Bravo!

**M. Brewin:** Je répète que l'article 75c n'est pas nécessaire et ne l'a jamais été. On pourrait très bien fixer la durée des débats grâce aux articles 75A et 75B que les partis de l'opposition sont disposés à accepter sans qu'il soit question de clôture et sans qu'il soit nécessaire de recourir à l'article 33 qu'on ne devrait invoquer qu'en dernier ressort. A supposer que j'aie tort, pourquoi ne pas procéder par étapes? Pourquoi ne pas mettre à l'essai les articles 75A et 75B que l'opposition accepte? Pourquoi ne pas essayer d'établir un régime raisonnable d'attribution du temps? S'il n'y a pas moyen de s'entendre, alors il y aura de l'obstruction qui bouleversera le

[M. Brewin.]

calendrier établi par le gouvernement, et ce sera alors le moment d'insister pour faire adopter une règle comme l'article 75c. L'insistance du gouvernement à vouloir imposer l'article 75c témoigne d'un état d'esprit qui préfère imposer sa volonté plutôt que de dialoguer.

Je prophétise que les historiens de l'avenir discerneront dans les événements de cette semaine la semence de la désintégration du parti libéral. Les juges ultimes dans notre régime sont le peuple souverain du Canada dont nous sommes les serviteurs. Je crois que la population du Canada condamnera de façon non équivoque le gouvernement pour ce qu'il a fait cette semaine, et ce dès la prochaine occasion. A mon avis, ce sera une leçon salutaire de la vitalité de la démocratie canadienne et du régime parlementaire en vigueur au Canada. J'estime que la population du Canada restaurera entre le gouvernement et le Parlement l'équilibre gravement compromis par les formules que nous sommes appelés à adopter ce soir.

• (12.20 a.m.)

**M. Colin D. Gibson (Hamilton-Wentworth):** Monsieur l'Orateur, je prends la parole à titre de député de l'arrière-ban, dans un débat sur le point de finir et qui a été marqué par une série de discours ardu, excitants et émouvants, de rappels au Règlement et de motions. Je pense pouvoir dire au nom de tous les députés de la Chambre que vous, monsieur l'Orateur suppléant, et monsieur l'Orateur avez dirigé ce débat avec brio, offrant ainsi un exemple pour tous les parlements du monde de dignité et de retenue. Je crois pouvoir vous remercier au nom de toute la Chambre pour votre magistrale façon de diriger nos délibérations.

**Des voix:** Bravo!

**M. Gibson:** A titre de député de l'arrière-ban, je voudrais dire que le rôle de l'Orateur est un des points les plus importants de notre activité parlementaire, et nous le reconnaissons tous.

Il me semble que le débat que nous poursuivons ressemble beaucoup à cette situation où une force irrésistible rencontre un objet immuable. Quelqu'un doit céder, et le parti majoritaire à la Chambre ne cédera pas, car s'il cède, nous n'aurons plus de gouvernement: ce sera le chaos.

Nos vis-à-vis du Nouveau parti démocratique, qui se prétendent le grand dépositaire des principes parlementaires, qui endossent les vêtements immaculés de la vertu et qui font profession de fidélité éternelle au droit de liberté de parole, nous ont fait voir encore